

MICHIGAN STATE UNIVERSITY

The African e-Journals Project has digitized full text of articles of eleven social science and humanities journals. This item is from the digital archive maintained by Michigan State University Library. Find more at:

<http://digital.lib.msu.edu/projects/africanjournals/>

Available through a partnership with



Scroll down to read the article.

Triomphe et Crise de L'idée Démocratique: Trahison des leaders ou échec des partis politiques?

*Kabuya Lumuna Sando**

L'aube des années 90 aura été caractérisée par le triomphe de l'idée démocratique. La plupart des pays africains, qui étaient régis par un système de Parti-Etat ou de monopartisme, ont été secoués par les exigences du multipartisme et des droits de l'homme et du citoyen. Les Conférences Nationales au Bénin, au Congo, au Zaïre, ont, un moment, éclipsé les luttes armées qui, cependant, au Libéria, au Rwanda, au Burundi, en Uganda ... rappelaient les convulsions ambiguës d'une décennie très paradoxale. Avec la crise de l'idée démocratique, observée à la fin de la décennie, la question qui se pose est de savoir *s'il s'agissait bien d'instauration de la démocratie ou d'une sorte de réorganisation de la pensée totalitaire!* Le cas de l'ex-Zaïre, qui aura connu la transition la plus longue, est assez exemplatif de ces ambiguïtés et de ces paradoxes où le nouvel ordre africain semble encore devoir s'inspirer des modèles "personnalisés" où l'image du Chef et la confiance qu'il inspire prennent le pas sur la doctrine politique et sur les programmes du gouvernement. *L'Afrique se prépare-t-elle encore à des régimes sans partis politiques et dominés par des "monarques éclairés"?*

Alain TOURAINE¹ a bien expliqué la conception stimulante qu'il faut se faire de l'idée démocratique, par opposition/complémentarité à l'idée républicaine. En simplifiant cette conception, on pourrait dire: l'idée républicaine correspond à l'affirmation de trois caractéristiques de l'Etat, à savoir qu'il y a organisation rationnelle, structuration à travers des institutions plus fortes que chaque citoyen, autonomie de cet Etat vis-à-vis de toute immanence de Dieu ou de Roi, et légitimation *populaire* où le peuple, ou la nation, plus forte que le citoyen, n'est pas un être collectif mais l'expression d'une volonté d'organisation rationnelle, incarnée par un avant-garde éclairé, ou supposé tel.

On retrouve l'idée républicaine ainsi définie derrière la conception du pouvoir communiste, derrière la conception de toutes les dictatures connues en Afrique ... où tout citoyen est pratiquement fonctionnaire de l'Etat, et où donc la bureaucratie politique prédomine en tout. Il reste donc, avec l'idée républicaine, la question-clé des formes de médiation entre la volonté du "peuple" et l'Etat, soit donc le mode de délégation de la souveraineté ou de légitimation des hommes appelés à diriger. En démocratie, les partis politiques ont pour fonction d'exercer de cette médiation.

L'idée démocratique tend à effacer le *face à face* inégal entre le Citoyen et l'Etat. Elle correspond, en simplifiant toujours, à l'éveil de la Société Civile et du pluralisme social. A ce niveau, "les Droits de l'Homme et du Citoyen" vont devoir compléter et enrichir "l'autodétermination des peuples et la souveraineté internationale des Etats". Mais il est clair que les "Droits de l'Homme" ne se définissent pas par rapport au système d'acquisition, de conservation ou de renforcement d'un pouvoir politique. L'idée démocratique aura donc tendance à en appeler à la *Société Civile* perçue dans la diversité de ses intérêts sociaux. Les partis politiques joueront ici le rôle de relais entre les demandes sociales et les programmes politiques de gouvernement entre l'Etat et la Société Civile. Mais l'idée démocratique se fonde aussi sur une *citoyenneté*, sur la volonté individuelle, de telle sorte que le Citoyen n'est pas fondu dans une nation, dans une expérience collective supérieure.

Il est évident qu'en Afrique, les questions suscitées par l'émergence des Etats républicains sont elles-mêmes intimement liées aux questions suscitées par l'émergence et l'organisation des partis politiques. Et il nous paraît intéressant de réfléchir sur le triomphe et la crise de l'idée démocratique à partir de cette relation, définie en termes de "*représentation et de légitimation*". Entre l'Etat et la Société Civile, c'est encore le divorce profond en Afrique. Est-ce trahison permanente des leaders dans une culture politique dominée par la personnalisation, c'est-à-dire l'esthétique et la symbolique des chefs plus ou moins charismatiques? Ou bien s'agit-il de l'échec des partis politiques dans un système où, la structure des classes sociales, les valeurs de référence ou les facteurs organisateurs de solidarités d'intérêt ou de culture étant à la fois inachevés et jugulés, la définition du "*représenté*" et du "*représentant*" reste encore un enjeu majeur?

Dans le triomphe des "*ouvertures démocratiques*" et des espoirs de "*libération*" on a consacré le principe d'une "opposition sans tâche ni erreur" et donc forcément innocente puisqu'elle combattait une dictature. Pourtant, il s'avère que, plutôt que d'engendrer une culture démocratique, les longues transitions n'ont été que des cadres de *réorganisation* de la pensée totalitaire et de l'intolérance. Sans doute faut-il compléter ici la méthode d'approche et, plutôt que d'interpeller et d'analyser les dictatures déchues et leurs blocages, interpeller à leur tour les "*demandeurs de démocratie*" pour comprendre pourquoi et comment l'esprit du dialogue, et les

possibilités démocratiques n'ont pas encore réussi à s'imposer. Le présupposé étant que tout le monde cherche cette démocratie pour le développement.

Impossibilité Démocratique et Pensée Totalitaire

Il y a d'abord une impossibilité démocratique à relever au plan des diverses doctrines ou "philosophies politiques" présentées comme recours ou alternatives.

La longue conquête des libertés s'est exprimée, face à la colonisation ou face aux dictatures républicaines, selon trois formes de discours et d'actio:² *la forme culturelle* (religions et schismes libérateurs, négritude et grandes associations ou mouvements culturels), *la forme politique* (panafricanisme, nationalisme et grands rassemblements et partis politiques) ou *la forme militaire* (insurrections et luttes armées "de libération" au nom du marxisme maoïste, stalinien ou guevariste). Deux thèmes majeurs ont préoccupé les Africains à travers ces différentes formes de lutte. Le premier thème a été celui de la *libération du pays*, soit donc la question de souveraineté vécue bien souvent en termes de défense de l'acquis colonial et en terme de consolidation de l'Etat-Nation. A ce niveau l'idée républicaine a prévalu, confondant volontiers Etat, nation et peuple, opposés tous à un ennemi extérieur: le *vilain colonialiste*. Le deuxième thème a été celui de la *libération de l'homme*, soit donc la question de *démocratie*. Cette fois, ce n'est plus le Blanc colonialiste qui est visé, mais le dirigeant africain, la définition de l'Africain dans sa diversité devenant une exigence de l'histoire, de la culture et des "droits de l'homme et du citoyen"!

Mais tout s'est passé comme si la consolidation de l'Etat-Nation ne pouvait tolérer l'exercice des libertés individuelles. Il y a eu, il y a sans doute encore une **impossibilité démocratique** qui caractérise les pays africains naguère colonisés. Les *discours politiques* de la spécificité africaine, de l'authenticité etc. ... n'ont servi – bien souvent – qu'à occulter cette impossibilité démocratique: *la Nation* écrasant toujours le *Citoyen*, au niveau de la nation tribale, comme au niveau de la nation "moderne". Une illustration tragique de cette situation est certainement la question de la nationalité dans les pays d'Afrique. Au Zaïre, comme partout, il était prévu des procédures de naturalisation ou d'acquisition de la nationalité. Mais la **nationalité d'origine** a été définie par rapport à deux références: le droit du sol reconnu aux *tribus* existant sur le territoire avant l'arrivée du Colonisateur, et le droit du sang par filiation à des ascendants reconnus membres de l'une ou l'autre de ces tribus. Tandis que le Citoyen était défini par rapport à l'appartenance tribale, aucune politique de développement, aucune administration, aucune doctrine n'encourageait encore l'organisation de la vie en *société traditionnelle*. Au contraire, dans le cas du Zaïre, la politique à l'égard des villages et du milieu rural se limita à l'oubli et à une concentration sur la "ville". On a défini la nation zaïroise par rapport à quelque chose que l'Etat et tous les politiciens laissaient consciemment se détruire, au nom de l'antitribalisme! Par ailleurs, l'étranger implanté au pays

était tout naturellement “exclu” en permanence devant un cadre juridique qui ne voulait en rien s’adapter aux mouvements sociologiques. A cet égard, la “*question tribale*” réveille en permanence la difficulté à organiser et la nation et la citoyenneté. Des “*doctrines politiques*” où l’on prétend se définir par rapport à ce qu’on détruit (la tribu), et où donc les mouvements sociologiques internes et externes ont été ignorés dans l’ordre administratif (aucune politique de définition de la résidence du Citoyen, aucune politique de gestion de l’immigration) et dans l’ordre politique ou économique (aucune politique de développement des villages), de telles doctrines donc ne pouvaient qu’engendrer des questions aussi complexes que celles de la présence des Rwandais au Zaïre.

Ce n’est donc pas un hasard si la crise de l’idée démocratique au Zaïre (RDC) est née précisément d’une question tribale! Il me semble évident que l’absence de gestion officielle de l’ethnicité ou de la nationalité tribale, une réalité historique aussi présente et essentielle dans tous les réseaux de solidarité, a laissé les populations membres de ces tribus dans des frustrations et des interrogations profondes. Tout va bien dans un tel système de “*pourrissement*” de la tribu, tant que chaque tribu voit les mêmes faiblesses chez les autres: rares ont été les conflits sanglants entre les 400 tribus du Zaïre! Dès que les représentants de l’une ou l’autre tribu, émergeant de l’intérieur ou venant de l’extérieur, se montrent particulièrement agressifs et entreprenants pour une réorganisation de leur solidarité interne, cela réveille les réflexes de paranoïa et de psychose collective chez les membres des tribus voisines! Les crimes de “génocide” ou de “haine ethnique” sont tributaires de ce type de logique. L’affirmation isolée d’une “ethnie particulière” équivaut à une incitation à la haine des autres, par suite de ces frustrations, et autres instincts de conservation. De sorte que l’exaltation exclusive d’une ethnie, enclenche une dialectique infernale où “*le mépris pour ce qu’on est devient plus insupportable que la misère qu’on porte*”.³ C’est ainsi que, dans le cas du Zaïre, au-delà des cadres juridiques étriqués car n’ayant en rien respecté leur propre doctrine, l’histoire des tribus, délibérément écartée de l’histoire de la nation moderne, semble se venger de qui se faisait sans elle!

Mais l’analyse, plus ou moins globale, de la Transition dans l’ex-Zaïre, permet de mieux rendre compte des lacunes et des limites d’une quête démocratique aussi paradoxale.

La Transition au Zaïre

La Transition dans l’ex-Zaïre représente un moment où le **Changement** a été érigé en morale révolutionnaire, et en une véritable utopie mobilisatrice. Une utopie qui exigeait la gestion de demandes sociales diffuses autant que la résolution de frustrations, de conflits et psychoses très agressives. Plus encore que la défense d’intérêts de classe, de région, de religion ou d’ethnie, il s’agissait d’un rêve qui englobait à la fois une certaine idée de l’ordre politique, une certaine idée de la

grandeur nationale, une certaine idée du Citoyen dans son bonheur et sa sécurité quotidienne. Cependant, aucun critère classique d'analyse des doctrines ou des partis politiques n'a permis de cerner ni d'orienter cette utopie.

Periodisation

Pour mieux comprendre ceci, tentons donc une rapide analyse de la transition, avant d'aborder celle des partis politiques. Et d'abord un essai de périodisation selon trois plans: l'événementiel, le juridique et le thématique.

Sur un plan purement événementiel, et en considérant la période allant de Janvier 1990 au 17 mai 1997, on peut rétenir 5 phases dans la transition démocratique: les consultations populaires; la création des partis politiques; la Conférence Nationale Souveraine; la crise institutionnelle et l'internationalisation du "dialogue".

Sur un plan juridique, en se référant aux textes constitutionnels qui ont régi la période de transition, 3 cadres juridiques sont à relever:

- i. *la Constitution révisée*, à savoir la Constitution mobutiste de 1967 qui a subi sa 17e révision le 5 juillet 1990 en séparant notamment l'Etat du Parti. Le Président MOBUTU prétendait encore à la gestion du pays en tant que Chef de l'Exécutif, ainsi qu'au contrôle de l'initiative et de l'orientation des changements.
- ii. *l'Acte Constitutionnel Harmonisé* relatif à la période de la Transition (18 mars 1993). La Conférence Nationale Souveraine avait sorti un "Acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de transition". Cet Acte, contesté par le Président MOBUTU et sa mouvance modifiait la structure de l'Etat en terme administratif (fédéralisme), en terme politique ("*Le Président règne mais ne gouverne pas*", soit donc un régime strictement parlementaire), en terme nominal même (changement du nom, de l'hymne et des emblèmes du pays). Après de longs débats, on était arrivé au fameux *Compromis Politique Global* du 31 juillet 1992 ... et – après l'organisation du *Conclave Politique du Palais de la Nation* – à l'*Acte Constitutionnel Harmonisé*. Acquis majeurs: le Premier Ministre vient de l'Opposition; la décentralisation du pays est acquise. Le Haut Conseil de la République, émanation de la Conférence Nationale et l'Assemblée législative, issue des élections de 1987 en plein régime du Parti-Etat fusionnent pour constituer une seule assemblée baptisée: HCR-Parlement de transition.
- iii. *L'Acte Constitutionnel de la Transition*. Défenseur farouche de l'Acte produit par la Conférence Nationale, l'Opposition radicale, le leader de l'UDPS, Etienne TSHISEKEDI en tête, n'accepta jamais l'Acte Harmonisé ... quoique BIRINDWA, qui en a été le premier bénéficiaire, fût un membre (dissident) de l'UDPS. Les négociations aboutirent à un *Protocole d'accord*

(Janvier 1994) et à l'*Acte Constitutionnel de la Transition*. Celui-ci reprit pratiquement tous les acquis de l'Acte portant dispositions constitutionnelles, produit par la Conférence Nationale, sauf le changement de nom et la nature du Parlement. Cet Acte fut accepté par l'Opposition radicale, et il fut proclamé avec la bénédiction de la Communauté Internationale représentée par l'envoyé spécial des Nations-Unies, Mr BRAHIMI et les ambassadeurs de la Troïka (Etats-Unis, Belgique, France).

Sur un plan thématique, il est intéressant de relever que le processus de démocratisation a connu de longs débats autour de certains enjeux forts. En dehors de la Conférence Nationale, la résolution de ces débats a nécessité de nombreuses rencontres, dont certaines présidées par des personnalités extérieures telles que le Sénégalais WADE et l'Algérien BRAHIMI. Citons notamment: la Rencontre de Nsele (janvier 1991), le Palais de Marbre I (septembre 1991), le Palais de Marbre II (Novembre 1991), la Rencontre d'Iyonda (5 avril 1992), le Compromis Politique Global (31 juillet 1992), le Palais de la Nation (27 octobre 1992), la Tripartite de Gbadolite (22 novembre 1992), le Conclave des Partis politiques (Mars 1993).

Les Themes Majeurs du Debat Politique

Les enjeux majeurs des débats connus pendant la Transition démocratique ont été de 5 ordres:

i. Les prérogatives du Chef de l'Etat par rapport à celles du Gouvernement

A ce niveau le principe de la séparation des 3 pouvoirs a été consacré. Mais le débat était davantage celui de savoir si on allait établir un régime "présidentiel", "semi-présidentiel" ou "parlementaire".

Le Compromis Politique Global du 31 juillet 1992, qui a instauré l'esprit de cohabitation pendant la Transition, a été l'acquis le plus décisif de ce débat. Le principe selon lequel il y aurait des domaines de collaboration (Défense, Relations Extérieures, etc.) – plutôt que des domaines réservés – date aussi de ce Compromis. La Transition ayant été considérée comme "la préfiguration de la IIIe République, on peut dire que le Conclave de Mars 1993, et mieux encore, les Accords du 12 janvier 1994 ont essentiellement consacré les principes d'un régime parlementaire, en harmonisant les termes de la Constitution de 1967 révisée et les termes de "l'Acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de Transition", issu de la CNS. A partir de l'Acte Constitutionnel de 1994, le président MOBUTU n'avait plus juridiquement, que le pouvoir de décider de son cabinet politique et des décorations dans les ordres nationaux! Citons quelques indications pour illustrer ceci: la composition du gouvernement n'était plus laissée à sa seule initiative; ses ordonnances devaient porter un contreseing ministériel; le Gouvernement déterminait et conduisait la politique du pays.

ii. *Le pouvoir de la Conférence Nationale Souveraine et du Haut Conseil de la République*

Ces institutions ont réclarné la suprématie totale notamment par rapport à l'Assemblée Nationale issue des élections de 1987, par rapport au Chef de l'Etat et par rapport au Gouvernement. A cet égard, il a été acquis que la CNS devait être le lieu du *consensus* entre les forces politiques et le centre d'arbitrage entre les institutions. Cependant, sa souveraineté a dû être atténuée. Souvent des décisions majeures ont dû être réexaminées à travers des *concertations parallèles* comme nous venons de le relever. Dans la même lignée, après les *Accords du Palais du Peuple*, le Haut Conseil de la République-Parlement de Transition joua davantage, et péniblement, le rôle classique d'un Parlement dans un régime parlementaire.

iii. *L'initiative du processus de changement*

La Conférence Nationale Souveraine et le Haut Conseil de la République ont revendiqué le monopole de la conduite et de l'orientation du changement, en s'opposant à l'Assemblée Nationale, issue des élections de 1987, et au Chef de l'Etat. Alors qu'il a déclenché lui-même le processus démocratique en avril 1990, le Président MOBUTU s'est retrouvé soupçonné de *blocage* du même processus. Les milieux occidentaux particulièrement ont alors répercuté les thèses chères à l'opposition: "*Ou MOBUTU accepte de régner sans gouverner ou il quitte le pouvoir pour permettre la bonne poursuite du processus démocratique*".

La diabolisation du Maréchal MOBUTU et de sa famille politique a constitué la stratégie de l'opposition pour réclarné *l'exclusivité de l'initiative du processus démocratique au Zaïre* ... Thèse que reprendra, à son avantage, l'AFDL de Laurent Désiré KABILA.

Toutefois, le principe de la séparation des trois pouvoirs, celui du consensus nécessaire pour les grandes décisions, et enfin celui d'avoir un Premier Ministre issu de l'opposition, ont pu garantir le partage de l'initiative du processus.

iv. *Le choix du Premier Ministre de la Transition*

Suite au *Compromis Politique Global*, le Chef de l'Etat a accepté le principe selon lequel le Premier Ministre devait être choisi librement au sein de la Conférence Nationale Souveraine.

Ce fut le cas du Premier Ministre TSHISEKEDI. Le même TSHISEKEDI qui, quelques mois plus tôt, le 21 juillet 1992, avait été nommé par le Chef de l'Etat, et qui avait alors refusé cette nomination, fut néanmoins élu le 15 août 1992, parmi d'autres, et nommé ensuite Premier Ministre, par le Président MOBUTU, le 19 août 1992.

Tout en restant attaché à ce principe, le Chef de l'Etat a démis Monsieur TSHISEKEDI de ses fonctions de Premier Ministre le 2 décembre 1992. C'était signer une longue controverse sur la légitimité de tous les Premiers Ministres qui

se sont succédé après cette destitution. Etienne TSHISEKEDI se considérera jusqu'au bout comme le seul Premier Ministre légal; il entendra même définir le début de la vraie Transition à partir du moment où il exercerait pleinement ses fonctions.

v. *Le calendrier électoral*

Le Président de la République, le Maréchal MOBUTU était d'avis que les élections fussent organisées le plus rapidement possible, soit au plus tard le 31 décembre 1994, et ce, en présence d'observateurs étrangers. Mais pour l'opposition, l'équation était: "élections rapides ... cela signifie MOBUTU qui triche ou qui contrôle tout!" Tandis que pour l'extérieur, l'équation était apparemment plus tranchée: "*élections retardées valaient mieux que élections avec MOBUTU comme candidat*".

L'opposition estimait généralement qu'elle n'était pas encore prête pour les élections. Des motifs subjectifs (espoir d'avoir des moyens après un passage aux hautes fonctions de l'Etat), et objectifs (situation économique catastrophique) se mêlaient pour justifier cette attitude de l'opposition. Le Président Mobutu de son côté tenait à "lever son fameux défi" lancé à Goma, pour démontrer qu'il était encore populaire, et apte à gouverner le pays!

Devant la crainte de ne pas pouvoir présenter un challenger solide pour le battre aux élections présidentielles, l'opposition a longtemps misé sur la stratégie de diabolisation pour obtenir la mise à l'écart du Président MOBUTU. L'échec de cette stratégie pouvait expliquer la volonté de retarder au maximum les élections.

vi. *Au-delà de ces cinq points d'ordre institutionnel un sixième enjeu était celui de l'équilibre entre l'Etat Central et les régimes*

Les thèses fédéralistes ont largement triomphé au sein de la Conférence Nationale Souveraine. Mais trois pesanteurs se sont lourdement imposées:

- (a) le fédéralisme, qui souvent s'accommode mieux du présidentielisme, offrait une perspective fragile car la classe politique rejetait toute idée de régime présidentiel rappelant trop la dictature;
- (b) le fédéralisme fut fragilisé par les malheureux événements du Katanga et du Nord-Kivu où la question tribale réveilla des passions meurtrières. Retenons que sur la question de la "nationalité" débattue essentiellement au regard des tensions qui prévalaient au Kivu, la Conférence Nationale avait soutenu les dispositions légales en vigueur. Ce qui signifiait qu'elle n'avait pas reconnu la "*nationalité d'origine*" réclamée par les Tutsi immigrés ... qu'on appellera plus tard *Banya Mulenge*.
- (c) dans chacune des plates-formes rivales, on trouvait autant de fédéralistes que d'unitaristes!

Les Forces Politiques

Quatre catégories de forces politiques sont à signaler: les partis et les plates-formes;

les organes de presse; les syndicats et les diverses associations culturelles comptant comme représentants de la Société Civile.

A l'ouverture du processus démocratique au Zaïre, le 24 avril 1990, le Président MOBUTU annonça malencontreusement la décision de limiter la démocratie zaïroise à l'existence de trois partis politiques autorisés! Mais, ce raté d'un mauvais départ du processus de démocratisation n'empêcha pas de voir apparaître entre 1990 et 1994 plus de 400 partis politiques.

Il est certainement hasardeux de faire une catégorisation de ces partis, de leurs idéologies et orientations politiques. Nous nous limiterons, pour notre part, à la présentation des forces politiques telles qu'elles se sont présentées dans les trois moments suivants: à la Conférence Nationale Souveraine; au Conclave Politique de Kinshasa; aux Accords du Palais du Peuple.

Si à la Conférence Nationale on a pu dénombrer près de 200 partis politiques, il est intéressant d'observer deux évolutions contradictoires: (a) pendant et après la CNS, le nombre de partis politiques est passé à plus de 400; (b) en même temps, les dialogues et concertations connus depuis le Conclave de Mars 1993 ont amené la classe politique à fonctionner davantage par plates-formes que par partis politiques. De sorte que, aux Accords du Palais du Peuple en janvier 1994, le pays était dominé par deux plates-formes: les FPC et l'USORAL qui, après avoir boudé le Conclave, allaient se diviser sur la question du Premier Ministre en entraînant la constitution de IURD (Union pour la République et la Démocratie).

Mais, si on a pu relever un nombre impressionnant de partis politiques officiellement enregistrés, il faut souligner que le fonctionnement de la démocratie n'a pu se faire que grâce à des regroupements par "Union" ou "Plate-forme". Voici les plus importantes:

- i. L'USORAL (Union Sacrée de l'Opposition Radicale et Alliés), constituée essentiellement de l'UDPS, du PDSC, de l'UDI, vite éclatée en USORAS, USORAL et URD;⁴
- ii. Le Regroupement des Forces Démocratiques (essentiellement l'ancienne, plate-forme) AFICI (centristes), et quelques alliés;
- iii. Les FPC (Forces Politiques du Conclave), Mouvance Présidentielle, puis ADELI (Alliance Démocratique pour les Elections Libres) réunissant le MPR (Mouvement Populaire de la Révolution) dirigé par MOBUTU, BANZA MUKALAYI; l'UFERI (Union des Fédéralistes et des Républicains Indépendants) dirigée par Gabriel KYUNGU WA KUMWANZA et NGUZ A KARE I BOND; et le FCN (Front Commun des Nationalistes) dirigé par Tony BULA MANDUNGU et Gérard KAMANDA-WA-KAMANDA. S'ajoutèrent aux FPC quelques alliés issus généralement de la dissidence UDPS (BIRINDWA, LIHAu) et AFICI (Bernardin MUNGUL DIAKA);
- iv. La Société Civile où se retrouve l'expression "géopolitique", à savoir

essentiellement différentes associations régionales de développement, de culture etc. ...

- v. Le PALU: Parti Lumurnbiste Unifié (Antoine GIZENGA) – Il convient de signaler que trois références déterminent généralement la vie politique au Zaïre: La référence idéologique des parties et des plates-formes, qui est fort négligeable; La référence géographique ou régionale; Les références tribales, qui se négocient derrière le thème de “géopolitique”.

Au niveau de la presse, le Zaïre a connu une floraison de journaux: près de 169 titres sur lesquels plus ou moins 82 seulement paraissaient encore en 1994, dont 42 dans la capitale et 40 en régions.

Au plan syndical, des élections ont été organisées après lesquelles, sur les 80 qui ont été agréés, les trois syndicats suivants ont émergé: UNTZA (proche de la Mouvance Présidentielle), CDT et CSZA (tendance chrétienne).

Partis Politiques: Organisation et Cadre Juridique

Les formes de protestations, observées pendant la transition démocratique, méritent d’être analysées, tant dans leurs organisations que dans leurs modes d’actions. A côté des “*partis politiques*”, forme légale, la protestation collective s’est organisée autour des *mouvements “religieux”*, du genre “Groupe Jérémie” où des prêtres engagés ont travaillé essentiellement au réveil et à la mobilisation des consciences devant la corruption des gouvernants et la misère du “peuple”. Les **syndicats** ont joué un rôle relativement peu remarqué. Diverses associations réunies au nom de la “Société Civile” defrayèrent un moment les chroniques, sous la direction d’un médecin, le Docteur Elias NUMBI. Mgr MONSENGWO lui-même a été un célèbre représentant de cette Société Civile. Divisée entre la Mouvance présidentielle et l’Opposition, la Société Civile a fini par naviguer sans leader ni doctrine précise. L’identification par région paraissait le seul indicateur facile à appréhender pour apprécier ses composantes.

En termes d’action, on peut relever plusieurs types d’action collective de protestation: le pillage des maisons et autres biens de personnalités locales liées de près ou de loin au pouvoir dominant, les journées “*ville morte*”, les grèves, les marches avec banderoles et slogans ou la circulation des groupes organisés à bord des camions ou des voitures arrachées à leurs propriétaires en pleine rue, ont été les modes d’action les plus marquants.

Au delà des répressions brutales et sanglantes, la négociation et l’esprit du “consensus” ont prévalu pendant la Transition démocratique. Un “consensus” tellement recherché qu’il a pratiquement favorisé la réorganisation d’un *unanimité* difficile à obtenir. D’où les lenteurs et les paralysies sinon les frustrations qui ont braqué les uns et les autres dans un esprit de totalitarisme et d’intolérance.

L’histoire de l’organisation et du fonctionnement des partis politiques est assez éclairante, à ce sujet. Une histoire qui a commencé dans l’esprit assez dirigiste d’une “démocratie contrôlée”.

Après le discours du 24 avril 1990, le processus de démocratisation a été, de par l'article 8 de la Constitution du 24 juin 1967 telle que révisée le 5 juillet 1990, consacré par deux textes de lois: ce fut d'abord la loi n° 90-007 du 18 juillet 1990 portant organisation et fonctionnement des partis politiques. Cette loi a été l'objet d'une modification portée par la loi n° 90-099 du 18 décembre 1990. Dans le même ordre d'idée, il y a eu l'ordonnance n° 90-137 du 19 juillet 1990 portant création et organisation de la Commission d'agrément des groupements politiques. L'opposition refusa ce dirigisme, et cette ordonnance tomba vite en désuétude à la suite précisément de la modification du 18 décembre 1990 que nous venons de signaler. Le deuxième texte fut la loi n° 90-008 du 25 novembre 1990 portant révision d'une disposition de la Constitution. Cette loi modifia l'article 8 en prévoyant une loi fixant organisation et fonctionnement des partis. Ces deux textes ont représenté deux étapes: celle du *multipartisme limité*, et celle du *multipartisme intégral*.

Le Multipartisme Limité

Nous parlerons de multipartisme limité dans la mesure où la création des partis politiques a été instaurée avec plusieurs réserves ou limitations propres à ce que nous avons appelé "démocratie contrôlée". Cinq types de limitations ont pu être relevés:

i. *Limitation numérique*

Le discours du 24 avril 1990, puis l'article 8 de la Constitution du 24 juin 1967 telle que révisée le 5 juillet 1990 limitait le multipartisme à trois;

ii. *Limitation doctrinale*

"La loi du 18 juillet interdisait la constitution de groupements ou de partis politiques à qualifications discriminatoires sur la base de la race, de l'ethnie, de la religion, du sexe, du secteur, de la langue, de la région ou de toute autre discrimination"! Par exemple trois-quarts des membres du Comité directeur d'un parti ne pouvaient pas être de la même région! Manifestement, cette norme péchait contre l'idée (art. 6 Alinéa b) de démocratie fondée sur le conflit et la liberté de conscience. Si, par rapport aux droits de l'homme, les discriminations à base de race ou de sexe sont combattues, il est difficile de comprendre l'interdiction des formations d'intérêt ethnique, régional et surtout religieux. Les partis catholiques ou chrétiens ont existé et existent dans d'autres démocraties. Au Zaïre, en 1960, on a eu un certain nombre de groupements politiques à base ethnique (ABAKO, BALUBAKAT, UNIMO, CONAKAT, etc.). De plus, il n'est pas rare, même dans les pays industrialisés de voir le conflit démocratique épouser le clivage ethnique ou linguistique (Belgique, Balkans, Canada, etc.);

iii. *Limitation administrative*

La loi a établi la distinction entre "*groupement politique*" et "*parti politique*".

C'est une autorité spéciale qui devait reconnaître le parti politique, et ce, sur base de "classement en ordre utile aux élections qui devaient être organisées à cet effet sur toute l'étendue du territoire national"! Et avant de passer aux élections, le groupement politique devait être enregistré par une commission interministérielle. En effet, l'article 2 de la loi du 18 juillet stipulait les définitions suivantes pour le groupement politique et le parti politique: *Groupement politique*: "Une association privée rassemblant des personnes physiques de nationalité zairoise autour d'une *idéologie* et d'un *programme politique communs* et aspirant à devenir un parti politique, mais non dotée de la personnalité juridique". Le groupement était tenu à l'enregistrement, moyennant un cautionnement versé au trésor public. L'enregistrement exigeait une série de déclarations préalables et le dépôt de statuts comportant notamment les *principes fondamentaux* qui devaient servir de base à tout programme que le groupement politique entendait promouvoir.

Parti politique: "Une association privée dotée de la personnalité juridique et rassemblant des personnes physiques de nationalité zairoise autour d'une *idéologie* et d'un *programme politique commun* pour la conquête et l'exercice démocratique du pouvoir!" La reconnaissance du parti se faisait, aux termes de l'article 10, par un arrêté du ministre ayant l'administration du territoire dans ses attributions (ministère de l'intérieur).

Cette nomenclature officielle n'empêcha pas d'observer près de 18 types de noms différents. Les partis s'intitulant forces, fronts, alliances, associations, coalitions, com-ention, congrès, forum, jeunesse, ligue, mouvement, organisation, partis, rassemblement, union, solidarité, confédération, etc.

iv. *Limitation socio-professionnelle*

L'article 4 stipulait: "Les membres des forces armées, des forces de l'ordre et ceux des services de sécurité, les fonctionnaires et agents de carrière des services publics de l'Etat, les agents des services publics et les magistrats ne peuvent s'affilier à un groupement politique ou à un parti politique".

v. *Limitation financière*

Cette limitation était consacrée par l'article 5 qui soumettait l'enregistrement au paiement d'un cautionnement. Pour l'époque, le montant exigé n'était pas nécessairement à la portée de tout citoyen.

Multipartisme intégral

La deuxième étape, consacrée d'abord par la loi du 25 novembre 1990, a été caractérisée par la suppression de toutes ces limitations, et donc par l'ouverture démocratique totale.

La limitation numérique a été levée dans la mesure où il était admis qu'il y aurait autant de partis que d'aspirations exprimées.

La limitation administrative a été supprimée. L'article 10 de la loi modifiée

stipulait: "l'arrêté d'enregistrement emporte de plein droit la reconnaissance officielle et l'octroi de la personnalité juridique". Il n'y avait donc plus que la procédure de demande d'enregistrement qui devait s'effectuer contre une attestation de dépôt délivrée par le ministère de l'administration du territoire.

La limitation financière exprimée par le cautionnement a été également supprimée. Il n'y avait donc plus de distinction à faire entre groupement politique et parti politique. Il n'y avait plus de critère électoral en "ordre utile", ni non plus de commission interministérielle chargée d'enregistrement, pour décider de l'existence juridique d'un parti politique.

Typologie des Partis Politiques

Nous savons que les politologues rangent habituellement les partis politiques selon l'origine sociale des membres, selon l'idéologie, le programme, selon le mode de mobilisation, de financement, etc. Dans l'évolution des partis politiques au Zaïre, ces variables ne paraissent pas toujours significatives pour déterminer la singularité d'un parti. Si nous nous référons aux critères de la définition légale du parti, deux facteurs peuvent permettre une typologie: 1° *l'idéologie commune* et 2° *le programme politique commun*. Ces deux critères se résument en un seul finalement: *les principales orientations ou les principes fondamentaux*.

La légalité de ce critère a favorisé notre recherche, dans la mesure où les principes fondamentaux devaient figurer dans les statuts à déposer, et étaient donc, -de ce fait - accessibles au chercheur. Nous avons tenté cette typologie en éclatant ce critère en plusieurs autres, de façon à schématiser trois grandes orientations: *économique, politique et culturelle*.

Cependant, il convient de relever un constat plutôt étonnant: sur 187 partis politiques analysés, 59,3% n'avaient pas précisé leurs orientations politiques dans les statuts; 66% n'avaient affirmé aucune orientation économique et 82% n'avaient aucune orientation culturelle. On pourrait expliquer ce vide idéologique par le fait que la plupart des partis politiques furent créés dans l'esprit de "mouiller" l'opposition la plus radicale en participant massivement à la Conférence Nationale. Celle-ci devait comporter des "partisans" manipulables et dépourvus de convictions originales. D'où la thèse des "*partis alimentaires*" créés par des leaders nécessaires. Mais une autre hypothèse explicative pourrait être seulement que les partis politiques s'encombrent davantage de programmes d'action que d'idéologie ou de représentation d'intérêts particuliers de classe ou de culture. D'où la thèse de la personnalisation du système politique.

L'Orientation Politique

Le débat zaïrois est resté, au plan politique, caractérisé par deux types de querelles: celle portant sur les attributions de l'exécutif: *présidentialisme* ou *parlementarisme*. et puis la querelle entre les tenants d'une structure fédérale et les tenants d'une

structure unitaire centralisée, l'Etat. Sur les 187 partis considérés, 111 n'ont pas précisé leur position. Des 76 qui ont apporté une réponse, nous avons dénombré 32 fédéralistes (42%) et 23 unitaristes (30%), tandis qu'un nombre assez important de 21 soit 27%, ont affirmé leur option pour un Etat décentralisé.

Fallait-il ranger les tenants de la "décentralisation" parmi les unitaristes ou parmi les fédéralistes?

Sur le plan de la théorie, on peut affirmer que la fédération et la décentralisation relèvent d'une même doctrine fédéraliste. Maurice DUVERGER n'a-t-il pas caractérisé la fédération par un degré plus élevé que la décentralisation?

Cependant, sur le plan émotionnel et historique, en se souvenant donc des clivages qui, en 1960, avaient séparé les unitaristes lumumbistes et les fédéralistes proches de KASAVUBE et de TCHOMBE, il nous a semblé que la "décentralisation" était davantage la variante trouvée par les Unitaristes déçus des effets pervers de la Centralisation. Ainsi, si on range les 21 partis qui étaient pour la "décentralisation" parmi les 32 qui étaient pour le "fédéralisme", on arriverait à une proportion de 28,3% contre 12,3% d'Unitaristes. Si par contre on range les 21 partis avec les Unitaristes, on aurait 17% de fédéralistes contre 23,6% Unitaristes. Nous pourrions conclure que la tendance fédéraliste est plus fortement affirmée.

L'Orienteion Économique

Les options sur le type de structure économique semblaient se réduire aux deux grandes tendances universelles (libéralisme et socialisme): sur 65 partis qui ont affirmé leur option, 58, soit 30% se sont rangés dans le libéralisme et ses variantes, 6 seulement dans la voie socialiste du développement (10%). Plus de cent partis considérés, exactement 123 qui représentent 66% n'avaient aucune orientation économique à indiquer!

L'Orienteion Culturelle

D'après les textes analysés, c'est à ce niveau qu'il est apparu le plus grand flou idéologique. On a retrouvé au chapitre de l'orientation culturelle 12 fois le thème de l'authenticité, 9 fois l'affirmation "nationalisme", 5 fois le thème de la "théocratie", 4 fois le "panafricanisme", 4 fois l'affirmation du "pouvoir des chefs coutumiers". Sur 187 statuts analysés, 153 c'est-à-dire 82% n'ont pas déclaré leur orientation!

On peut en conclure que l'orientation culturelle n'était pas une grande préoccupation et qu'elle ne constituait donc pas une variable significative du débat politique zaïrois.

L'Implantation ou L'importance Relative

L'importance relative est normalement saisie après les élections. On peut toutefois, avant ou en dehors des élections, considérer le siège principal d'implantation. Sur

187 partis politiques recensés parmi ceux qui ont participé à la Conférence Nationale Souveraine, nous avons pu constater que 10 seulement avaient leur adresse d'implantation à l'intérieur du pays: 3 au Haut-Zaïre, 1 au Kasai-Occidental, 2 au Kasai-Oriental, 3 au Shaba, 1 au Sud-Kivu. Dix n'ont donné aucune adresse. La plupart des partis politiques ont signalé leur siège dans la capitale. A première vue, l'implantation du parti à l'intérieur du pays est la plus importante dans la zone d'origine, dans la sous-région d'origine ou la région d'origine du principal animateur du parti. Ce qui, devant la faiblesse des orientations doctrinales, renforcerait la thèse de la personnalisation du débat politique, et de la prévalence de la géopolitique dans le débat zaïrois. Dans ces circonstances, on risque de voter davantage pour les individus, en fonction de leur valence propre liée à la solidarité tribale et régionale, plutôt que pour les doctrines ou les programmes particuliers des partis.

Principales Orientations des Partis Politiques (pendant la CNS)

I.

Orientation politique	Nombre de partis	Pourcentage %
Fédéralisme	32	17,0%
Unitarisme	23	12,3%
Décentralisation	21	11,3%
Sans réponse	111	59,3%
Total	187	100% 187

II.

Orientation économique	Nombre de partis	Pourcentage %
Libéralisme et variantes	58	31%
Socialisme ou étatismes	6	3%
Sans réponse	123	66%
Total	187	100% 187

III.

Orientation culturelle	Nombre de partis	Pourcentage %
Authenticité	12	6%
Nationalisme	9	5%
Théocratie	5	3%
Panafricanisme	4	2%
Pouvoir des chefs coutumiers	4	2%
Sans réponse	153	82%
Total	187	100%

Conflits Issus de La Transition

Il est bien établi que le lien social, dans une nation, ne peut se réduire aux seuls intérêts matériels. Les grandes mobilisations de masses sont là pour l'attester et des "valeurs" comme "*le goût de l'utopie et d'un certain ordre dans le fonctionnement de la société*", "*des objectifs élevés d'ordre moral*", "*des appels à la grandeur et au sacrifice pour le pays, pour la tribu, pour l'Etat*" sont des facteurs organisateurs qui ont fait leurs preuves.⁵

Nous avons décrit les thèmes qui ont vu s'opposer l'Opposition et la Mouance présidentielle. Nulle part, à aucun moment, le discours politique des partis n'a dû ouvrir le débat sur la politique de la santé. On déplorait partout les piteuses conditions de travail sans ouvrir de débat sur le salaire mimum acceptable. On parlait de développement, sans ouvrir de débat sur ce qui pouvait être "les priorités" pour les uns ou pour les autres. Le dépouillement assidu des journaux ne révèle pas l'existence de tels débats, tandis que l'opinion généralement répandue par les journaux et par la rue affirmait plutôt que *la classe politique était médiocre*.

Cependant, à côté des thèmes qui étaient presque tous de caractère "juridico-politique", et qui pouvaient être résumés en un seul: le débat constitutionnel, tel qu'il a occupé les esprits depuis 1960, il y a eu d'**autres conflits** qui ont surgi "malgré" la classe politique qui se concentrait à Kinshasa. Notamment deux grands conflits d'ordre ethnique:

- i. le refoulement des Kasaiens hors du Katanga, semblait réveiller les vieux démons d'un "*pankatangisme*" pur et dur ... autant que la brûlante question de la citoyenneté, quand il s'est agi de définir les "résidents", ou quand il s'est agi de définir les voies et les modalités de développement des régions et les localités, à travers des asbl intitulées "*Conseil de développement économique et social*" de telle ou telle province"!

- ii. la révolte des Tutsi descendants de réfugiés des incessantes guerres du Rwanda et du Burundi, semblait, quant à elle, réveiller la brûlante question de la nationalité, sans poser la question d'une citoyenneté nouvelle, ni remettre en cause un nationalisme tribal virulent que les Tutsi et leurs protagonistes affichaient chacun allègrement ... pour à la fois justifier de la conformité à la loi de 1981 sur la nationalité, et pour un panafricanisme plutôt agressif. Nous y reviendrons dans l'analyse de la question de la représentation.
- iii. un troisième conflit à signaler est celui – à caractère professionnel – des fonctionnaires de l'Etat, dont les grèves larvées ont irrémédiablement miné les fondements de l'administration publique; et puis celui des militaires qui par deux fois se sont livrés à des pillages qui touchèrent gravement les infrastructures économiques.

A ce stade, quelle conclusion positive tirer de ces constatations? Une réserve s'impose, devant ces apparentes inadéquations entre les "aspirations", le "rêve" et l'organisation et les discours des partis politiques. Il faut en effet relever que, pour certains, les débats de fond étaient à régler, non pas pendant la Transition, mais après les élections, c'est-à-dire avec des Institutions et des acteurs dûment légitimés. Mais déjà les actes de la Conférence Nationale, si judicieux fussent-ils, n'exerçaient-ils pas des instructions uniques présentées comme impératives et totales, exactement comme dans tout régime à parti unique? N'est-ce pas là déjà une réorganisation de la pensée totalitaire?

En restant sur la question de l'efficacité des partis politiques et du discours des leaders, il semble que deux conclusions peuvent être tirées de la situation décrite:

- il y avait encore prédominance de la pensée totalitaire. Chaque leader, chaque parti, était convaincu qu'à lui seul, avec son parti seul les choses pouvaient aller mieux au Zaïre. Malgré, ou à cause même des faiblesses doctrinales, le débat de la démocratisation a pu apparaître comme un débat de sourds ou de dupes: le compromis issu de la concertation n'était plus qu'une "lâcheté" ou une trahison" à lever au plus vite! Comment être démocrate en pensant que le cahier de charge qu'on apporte à côté de celui des autres, doit trouver satisfaction sur toute la ligne, et **immédiatement**?
- la deuxième conclusion, c'est la personnalisation de la vie politique où donc seul "le charisme" ou les "relations" du leader comptent! La connaissance et l'étude des biographies des leaders sera plus significative des discours politiques! Ce qui semble être confirmé par des attentes sociales diffuses, où l'intérêt d'ordre social, l'intérêt d'ordre identitaire, l'intérêt d'ordre moral ou sécuritaire semblent se mêler et attendre, non pas seulement des programmes techniques, mais le plaisir et la certitude de se réaliser à travers un "*grand homme*". Avec quelles conséquences et quelles perspectives?

Le Parti et La Representation: Adhésion et Légitimité

Des analyses fines devraient pouvoir indiquer le profil des dirigeants et des membres d'un même parti politique par rapport à leur situation sociale, par rapport à leur "doctrine ou pensée politique", par rapport à leurs origines géographiques ou par rapport à leurs origines tribales.

Devant le fait qu'aucune formation ne s'organisait dans le cadre des partis, et que donc aucune ascension des responsables n'était réalisée de façon programmée, il ne serait pas inintéressant de s'interroger sur le niveau et le degré d'instruction des leaders: le débat d'idées propre à toute démocratie exigeant tout de même une bonne maîtrise intellectuelle, surtout dans les stratégies de négociation et devant les concessions inévitables.

Mais, à premier abord, les références de classe, ou de doctrine sont peu significatives dans le profil des leaders et des membres. C'est surtout les références géographiques et tribales qui donnent une indication significative de l'adhésion à tel ou à tel parti politique.

Entre la représentation organisée sur base tribale à travers des associations ou des mutuelles, dans le cadre de la "Société Civile", et la représentation organisée sur base partisane à travers des partis politiques, le danger le plus grand est le réflexe "nationaltribaliste", c'est-à-dire la tendance, pour les ressortissants de la tribu du ou des dirigeants principaux, à asseoir leur prédominance en termes de "postes à responsabilité", en termes de "privilèges garantissant faveurs et impunité", et même en termes culturels par l'utilisation de la langue maternelle du Leader. Le constat à cet égard est général: même dans les grandes villes, un leader politique établit son fief électoral là où il y a, démographiquement parlant, un grand nombre de ressortissants de sa tribu... ou, en complément de soutien, de sa province d'origine. Telle est la conclusion fondamentale de l'analyse des comportements politiques.

Il y a donc échec, ou escroquerie des *partis politiques* qui se présentent à la fois comme lieu de réorganisation d'un nationalisme tribal par ailleurs nié et rejeté philosophiquement, et comme lieu de rencontre autour d'une personnalité particulière et irremplaçable qui, finalement ne représente aucune "utopie". Ce qui, généralement, prépare le fascisme. Marx a établi que chaque parti représente les intérêts d'une classe. Au Zaïre, les partis politiques ne représentent officiellement aucune nation-tribale, ni aucune fraction sociale. Tous se réclament du *peuple*, ou des *masses populaires*. Il s'agit donc de "*partis de masse*". Ce qui est la forme généralement prise par les pensées totalitaires.

Que faire pour assurer une représentation à la fois plus réelle et plus efficace de la société civile? Une évidence mérite d'être soulignée: il est vain de raisonner démocratie sans une politique de développement qui valorise et l'homme et ses localités de base. Sans cette relation, on s'expose à une imprévisibilité inadmissible dans un Etat du XXI^e siècle! Il nous semble que le problème sera sur une

bonne voie de solution si l'on pense d'abord, administrativement, à la représentation par village érigé en commune. Il est tout de même étonnant de constater l'émoi, la peur quand, parlant de nations tribales, on s'effraie du nombre: 400! Mais combien y a-t-il de villages dans la République Démocratique du Congo? Combien y a-t-il de communes en France, en Belgique etc. . . . qui jouissent d'une certaine autonomie, et qui peuvent, chacune, organiser leurs représentations et orienter leurs politiques de développement?

Trahison des Leaders: Mentalité et Conception du Pouvoir

L'idée démocratique est en crise, mais elle n'est mauvaise ni inaccessible à l'Africain. Même si le niveau de culture qu'elle exige pour bien fonctionner, impose un certain niveau de stabilité sociale, c'est-à-dire une certaine sécurité dans la reproduction sociale de ceux qui sont "arrivés".

Nous avons analysé les débats politiques. Il est intéressant de relever d'autres déterminants, et notamment l'idée selon laquelle la "politique" est une "mangeoire" faite pour l'enrichissement personnel. La mentalité ambiante et la conception du pouvoir ne plongent de racines ni dans la conception africaine de la royauté, ni dans la conception africaine de l'autorité. Elles sont davantage proches des mentalités propres à toute société soumise à un pénible et furieux mouvement d'ascension sociale. "*Chacun sa chance*"! L'expression courante, avant de nommer quelqu'un à un poste était de dire "*Qu'on le laisse aussi manger*". Le commentaire courant pour réclamer la cobabitation disait "*Il faut que nous nous préparions aussi aux élections*". Sous-entendu: le poste de responsabilité est recherché pour renflouer les caisses des candidats au détriment de celles de l'Etat. Sur 100 nouveaux ministres issus généralement de l'opposition, près de 70% ont acquis, en achetant, leurs premières maisons durant la période de leurs mandats. Au rythme des remaniements, la durée moyenne à un poste ministériel était à peine de 6 mois pendant la Transition.

A côté de ce climat, il faut citer les gros scandales: la fabrication des billets parallèles ... dénoncée par le gouvernement Kengo; la vente des équipements militaires, avant et pendant la guerre, aux ennemis; les contrats négociés dans la foulée des privatisations des mines ou des télécommunications qui ont permis aux différents ministres des *Mines et Energie*, des *Postes et Télécommunications*, des *Transports*, de réaliser des bonds spectaculaires dans leur standing de vie. Et encore, les postes gouvernementaux n'étaient pas tout, car les plus astucieux préféraient occuper des postes de chef d'entreprise où l'enrichissement sans cause pouvait évoluer sous l'étiquette rassurante de technocratie.

Détail intéressant devant ce tableau: malgré un acte clair de la Conférence Nationale, ni TSHISEKEDI, ni aucun acteur attaché aux acquis de la Conférence Nationale ne pensa jamais à exiger des membres du gouvernement et des dirigeants d'entreprises publiques la liste de leurs patrimoines respectifs avant et après la

nomination à un mandat public. Seul, il faut le relever, des membres du Front Patriotique (Dr SONDJJI) s'en émurent. Tout ceci laisse supposer que la trahison des idées prônées (nécessairement généreuses), caractérise gravement le comportement politique des leaders et la conception générale du pouvoir.

Crise ou Eche?

Il faut nous poser la question de savoir pourquoi cette inefficacité à atteindre des objectifs constructifs. En attendant, lorsqu'on analyse la fin brutale de la Transition démocratique dans ce qui était alors le Zaïre, on ne peut s'empêcher de se demander pourquoi et comment l'opposition radicale, TSHISEKEDI en tête, a considéré comme sienne une bataille qui l'excluait et qui rejetait le principe de non violence dans la conquête du pouvoir. Comment a-t-elle réussi l'exploit de ruiner ainsi, après y avoir travaillé courageusement, tous les acquis de la Transition démocratique, au point de se retrouver, en moins d'une semaine, en position de premier adversaire du nouveau pouvoir? Le secours des hommes de l'Alliance a-t-il été nécessaire à l'accomplissement de l'oeuvre de démocratisation? ... C'est ce qu'il conviendra d'établir, par l'analyse de cette autre phase de la Transition, celle ouverte par Laurent Désiré KABILA, le 17 mai 1997. Mais rappelons-nous, devant les événements en cours, que *l'Histoire se venge de ce qui se fait sans elle!*

Notes

1. Alain TOURAINE: Qu'est-ce que la Démocratie? Ed. Fayard 1994.
2. cfr KABUYA LUMUNA Sando: *Conquête des libertés en Afrique!* Essai de Sociologie politique. Ed Secco & Noraf 1995.
3. L'analyse de Joachim FEST sur les origines et les conditions d'émergence du nazisme, reste une référence intéressante. Voir Hitler *Jeunesse et conquête du pouvoir*. Ed. Gallimard 1973.
4. UDPS: Union pour la Démocratie et le Progrès Social.
 PDSC: Parti des Démocrates Socio-Chrétiens: Leaders: Boboliko, Kititwa, J. Ileo.
 UDI: Union des Démocrates Indépendants: Leaders: Thambwe Mwamba, L. Kengo.
 FPC: Force Politique du Conclave.
 USORAS: Union Sacrée de l'Opposition Radicale et Société Civile.
 URD: Plate-forme regroupant l'UDI et le Front Commun National (FCN):
 Leader: Me Karnanda-wa-Kamanda.
5. Joachim FEST; *op. cit.*